Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-2-EF0O2ROXR

DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

JMS Transport

6 RUE DE LA BASSE BELLOYE

76270 CALLENGEVILLE

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : …… NON
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : …… NON

Ancien exploitant : LCV Real Estate

Date effective du changement d'exploitant : ……..…… 12/05/2022

Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant : …….. NON

Déclarant : TRANSPORTS JMS

Date de la déclaration du changement d'exploitant : ……..……..…… 12/05/2022

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :…… NON

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.

Le déclarant a demandé, en tant que personne physique, l'anonymisation de sa déclaration SANS OBJET

Reprise d'installations classées soumises à l'obligation de contrôle périodique (rubriques ICPE avec régime « DC »)…….. OUI

Si oui : Justificatif de réalisation du dernier contrôle périodique pour les rubriques concernées :

Rubrique 1510 2-c : Erreur lors de la première déclaration du site. Il s'agit bien de la société JMS transport qui va exploité le site et non LCV. LCV Real Estate est le porteur de projet pour la construction du bâtiment mais l'activité sera exploité par JMS Transport (pas encore de réalisation de contrôle périodique car le site n'est pas en fonctionnement, erreur lors de la déclaration et DREAL déjà informé de ce fait).